

LES OPTIONS DE VOTRE ASSURANCE SCOOTER 125CM3 ET +

VOS OPTIONS		FORMULE 1	FORMULE 2	FORMULE 3	FORMULE 4
Rachat de franchise dommages tous accidents (cylindrées >400cm3)		–	–	EN OPTION	EN OPTION
Individuelle pilote	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Indispensable pour vous couvrir vous-même en cas d'accident dans lequel votre responsabilité est engagée					
Suspension intempéries	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Cotisations réduites pendant la période de non-utilisation du scooter (3 à 6 mois)					
Accessoires vestimentaires et hors série	▼	–	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Pour être remboursé si vos accessoires sont endommagés ou bien en cas de vol. Cette garantie couvre vos accessoires hors série (tablier, top case, saute vent...) et vos vêtements de sécurité : Bottes et blousons.					
3 niveaux de garantie au choix :					
Niveau 1 : vous êtes remboursé jusqu'à 2 000€					
Niveau 2 : vous êtes remboursé jusqu'à 4 000€					
Niveau 3 : vous êtes remboursé jusqu'à 6 000€					
Assistance Okm, pour être dépanné où que vous soyez même en cas de crevaison	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Possibilité d'avoir un scooter de remplacement pendant la réparation					
Protection juridique (< 600cm3)	▼	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Assistance en cas de litiges, remboursement des frais d'avocats etc.					
Garantie pertes financières véhicule loué (LOA ou LLD)	▼	–	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION
Si votre scooter est détruit ou volé alors que vous êtes en Location Longue Durée, votre assurance prend en charge le crédit restant auprès de l'établissement et le montant du véhicule.					
Franchise fixe dommages tous accidents / vol et incendie de 400€ (cylindrées >400cm3)		–	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION